

(Texte)

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Cet après-midi, au début de la séance, le chef adjoint du parti conservateur, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer), suggérerait et demandait que le premier ministre (M. Pearson), qui n'était pas à son pupitre à ce moment-là, présente une motion quelconque pour appliquer définitivement la règle de clôture dans le cas du débat sur le drapeau. J'appuie avec ardeur ce que l'adjoint du chef de l'opposition officielle a suggéré cet après-midi, à l'effet qu'un membre du gouvernement ou le premier ministre lui-même présente tout de suite une motion visant l'application de la règle de clôture, afin qu'on en finisse avec la question du drapeau.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Sauf erreur, l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) a la parole.

Des voix: Aux voix!

L'hon. George C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, sont-ce des cantiques de Noël qui nous viennent du bout inférieur de la Chambre ou est-ce l'esprit de Noël ou autre chose qui pousse ces honorables députés à se donner en spectacle présentement?

M. Mandziuk: Des noix de Noël.

L'hon. M. Nowlan: En effet, monsieur l'Orateur, à dix heures, hier soir, quand j'ai mis fin à mes propos sur l'amendement dont la Chambre est saisie, je disais qu'une décision en cette matière devait être prise par le Parlement parce que le décret ministériel établissant notre drapeau le stipule. Je parle du décret ministériel adopté par un gouvernement libéral précédent sous l'égide du très honorable William Lyon Mackenzie King, qui a déclaré que le drapeau arboré actuellement serait le drapeau du Canada jusqu'à ce que le Parlement du Canada révoque cette décision.

Je suis un peu perplexe quant aux méthodes que le Parlement du Canada pourrait employer pour définir et arrêter le modèle de drapeau de cette nation. Si j'ai bien compris, monsieur l'Orateur, nous sommes saisis en ce moment d'une motion visant l'adoption du rapport du comité, et c'est cette motion que nous continuons à débattre aujourd'hui.

Cette motion doit-elle être interprétée comme une mesure définitive de la part de la Chambre des communes en vue d'établir le drapeau du Canada, ou, à la suite de celle-ci, y aura-t-il une autre motion ou quelque autre mesure législative qu'on présentera en vue de faciliter l'établissement du drapeau?

Après tout, cette motion vise uniquement le rapport d'un comité de la Chambre des communes. Comme vous le savez fort bien, monsieur l'Orateur, le Parlement du Canada est formé de Sa Majesté la Reine, du Sénat et de la Chambre des communes. Je me demande quel acte sera requis en cette affaire de la part du Sénat. Le Sénat présentera-t-il une motion pour l'adoption de ce rapport? Que fera-t-on exactement pour établir une décision, d'ordre législatif, venant du Parlement du Canada?

Comme je l'ai dit, tout ce que nous avons devant nous en ce moment, c'est une motion en vue de l'adoption du rapport d'un comité de la Chambre des communes. Sans aucun doute, ce ne sera pas la fin de l'affaire. A mon avis, avant de prendre le vote et de clore ce débat, le gouvernement devrait se confier à la Chambre des communes et lui indiquer quels seront les procédés législatifs auxquels on aura recours pour établir ce drapeau, une fois que nous aurons proposé, le cas échéant, l'adoption du rapport de ce comité.

Les honorables messieurs de l'autre endroit n'ont pas, sauf erreur, institué de comité chargé de traiter de cette affaire. Leur demanderons-nous d'approuver le rapport d'un comité où ils n'étaient pas représentés et dont ils n'ont pas eu connaissance? Établiront-ils un comité pour étudier cette question? Quelle procédure devront-ils suivre afin de se conformer aux lois du Canada? Je crois que l'on devrait nous informer de cette question qui comporte plus que l'adoption d'une motion.

L'honorable député de Port-Arthur, qui malheureusement n'est pas ici actuellement, a dit hier soir que le gouvernement finira bien par changer. Les conservateurs peuvent revenir au pouvoir, et je suis assuré que c'est ce qui se produira lors des prochaines élections. Il a dit qu'alors nous pourrions présenter une autre résolution concernant un autre drapeau, ou une autre mesure législative rétablissant le pavillon rouge comme drapeau du Canada.

Notre parti estime que nous ne pouvons pas changer de drapeau de la même façon que certains honorables députés changent de chemise. Nous croyons qu'un drapeau représente quelque chose de plus important que